



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 12 JUIN 2025

Numéro de délibération 41/2025

L'an 2025

et le 12 JUIN

à 18 heures 00

DATE DE CONVOCATION : 02 JUIN 2025

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES : Bouvet E., Barrat M, Cazes M,

MM. Clavel C., Dubiez F, Malcoste E., Vieillard Baron A, Grousset C

Absents : Princé M.A, Deshons C, Majourel F

Procuration : Princé M.A à Clavel C ; Majourel F à Dubiez F

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, M. le Maire déclare la séance ouverte

A été élu secrétaire : DUBIEZ Frank

Objet de la Délibération : ACHAT PARCELLE N° F 553,555, 593, 595, 597, 598, 191 Lieu-dit La Mazadette

Suite aux délibérations 11/2025 du 20 mars 2025 et 33/2025 du 05 mai 2025 le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'acheter pour la commune les parcelles F 553,555, 593, 595, 597, 598, 191 pour une superficie totale de 4494 m² au prix de 60 000.00 €.

La commune prendra à sa charge les frais liés à l'achat.

Après avoir ouï le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal

APPROUVE à L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- L'achat des parcelles F 553,555, 593, 595, 597, 598, 191 Lieu-dit La Mazadette au prix de 60 000.00 € et les frais liés à l'acte d'achat.**
- Et autorise le Maire à signer tous les documents liés à cet achat**

**Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL**



Acte rendu exécutoire après

Dépôt en S/Préfecture le

Du

Notification

Du

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le

ID : 030-213000995-20250612-12062025-DE

Bersier
Levraut



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le

ID : 030-213000995-20250612-12062025-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 12 JUIN 2025

Numéro de délibération 42/2025

L'an 2025

et le 12 JUIN

à 18 heures 00

DATE DE CONVOCATION 02 JUIN 2025

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

MMES : Bouvet E, Barrat M, Cazes M, MM. Clavel C., Dubiez F, Vieillard Baron A, Malcoste E., Grousset C,

Absents : Deshons C, Princé M.A, Majourel F,

Procuration : Princé M.A à Clavel C ; Majourel F à Dubiez F

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été élu secrétaire : DUBIEZ Frank

Objet de la Délibération : AUTORISER M. LE MAIRE A MANDATER L'OFFICE NOTARIAL NOTAIRE EN CEVENNES SIS A ST HIPPOLYTE DU FORT A L'EFFET D'INTUIRE ET DE RECEVOIR LA VENTE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à mandater L'Office Notarial Notaires en Cévennes, sis à St Hippolyte du Fort pour assurer la négociation et la conclusion de la vente entre M. DEHSOIS Maurice à qui appartiennent les parcelles F 553,555, 593, 595, 597, 598, 191 et la Commune de CROS.

Le Conseil Municipal après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

AUTORISE :

- M. le Maire à mandater L' Office Notarial Notaires en Cévennes, sis à St Hippolyte du Fort pour assurer la négociation et la conclusion de la vente entre M. DEHSOIS Maurice et la Commune de CROS.**

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification

Dépôt en S/Prefecture le

Du

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le

ID : 030-213000995-20250612-12062025-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 12 JUIN 2025

Numéro de délibération 43/2025

L'an 2025

et le 12 JUIN

à 18 heures 00

DATE DE CONVOCATION 02 JUIN 2025

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

MMES : Bouvet E, Barrat M, Cazes M, MM. Clavel C., Dubiez F, Vieillard Baron A, Malcoste E., Grousset C,

Absents : Deshons C, Princé M.A, Majourel F,

Procuration : Princé M.A à Clavel C ; Majourel F à Dubiez F

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été élu secrétaire : DUBIEZ Frank

Objet de la Délibération : DONNER TOUS POUVOIRS AU MAIRE A EFFET DE REGULARISER L'ACTE AUTHENTIQUE AUX CONDITIONS QU'IL JUGERA NECESSAIRE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la 42/2025, il a mandaté L'Office Notarial Notaires en Cévennes, sis à St Hippolyte du Fort pour assurer la négociation et la conclusion de la vente entre M. DEHSONS Maurice et la Commune de CROS, et qu'il y a lieu de donner tous pouvoirs à M. le Maire de régulariser et signer l'acte authentique aux conditions qu'il jugera nécessaire.

Le Conseil Municipal après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

AUTORISE :

- M. le Maire à régulariser et signer l'acte authentique aux conditions qu'il jugera nécessaire.**

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification

Dépôt en S/Préfecture le

Du

Du